



Quartier Rive Gauche

15^e Exposition 'URSINE ART'

Peinture, bijoux, broderie, sculptures, dentelles, collages, photographies

Dimanche 15 décembre 2024

Centre de Loisirs Jean Macé
Rue Albert Perdreux
78140 Vélizy-Villacoublay

(Entrée face au n° 27)

De 10 h à 17 h 30

Entrée Libre



APERITIF D'OUVERTURE A 11H30

**Participez à l'événement incontournable avant les fêtes de fin d'année,
au sein de votre quartier**

Fiche d'inscription pour les exposants du Quartier Rive Gauche de Chaville

✂-----

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel : Courriel :

Œuvres Exposées :

Besoins Matériels : 1 table, 2 panneaux maximum par personne
.....

Pour l'apéritif, je prévois d'apporter :
.....

J'ai pris connaissance des conditions générales et les approuve sans restriction.

Le : Signature :

Pour les mineurs, j'autorise mon enfant à participer à l'exposition

Nom du parent :Le.....Signature :

Conditions Générales

Article 1. Dans le cadre des animations quartiers, le comité d'organisation en collaboration avec les services de la ville organise l'exposition 'Ursine Art'. Cette exposition a pour but de permettre à tous les habitants du quartier Rive Gauche de Chaville et de Vélizy-Bas de présenter leurs œuvres artistiques et manuelles.

Article 2. L'exposition se tiendra le dimanche 15 décembre 2024 de 10h à 17h30 avec un apéritif d'ouverture à 11h30 dans la salle du **Centre de Loisirs Jean Macé, rue Albert Perdreaux 78140 Vélizy-Villacoublay**. L'installation des œuvres se fera le matin de 8h30 à 10h, suivre le fléchage "Centre de Loisirs Jean Macé", dans le prolongement de la rue Jean Jaurès. Le retrait des objets aura lieu le soir de 17h30 à 18h30.

Article 3. L'exposition est ouverte à tous les habitants du quartier Rive Gauche de Chaville. La participation à cette exposition est gratuite pour les exposants et les visiteurs. Les inscriptions et les emplacements seront attribués par ordre chronologique dès réception des dossiers et des places disponibles. Cependant, pour plus de convivialité, il est demandé à chaque exposant de ramener une boisson ou quelque chose à grignoter pour un apéritif convivial prévu à 11h30.

Article 4. Les exposants (qui doivent être du quartier Rive Gauche de Chaville ou de Vélizy-Bas) doivent obligatoirement s'inscrire. Chaque exposant disposera, de 2 panneaux d'exposition de 1m sur 2m, 3 cimaises (si besoin), de 2 chaises et de 1 table. Il devra cependant prévoir le système d'accroche de ses œuvres.

Article 5. Chaque exposant sera responsable de ses œuvres. Le comité d'organisation assurera une présence permanente pour accueillir les visiteurs mais ne peut être tenu responsable de la disparition ou dégradation des œuvres.

Les exposants pourront vendre leurs œuvres. Ils en fixent librement le prix et le paiement s'effectue directement entre l'exposant et l'acheteur. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser certaines œuvres qui pourraient choquer le public. Il se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement publié sur le site Internet de Quartier - Ursine :

<https://sites.google.com/view/quartier-ursine>

Article 6. L'exposition est ouverte aux habitants du quartier Rive Gauche de Chaville et de Vélizy-Bas, qui tirent profit de leurs compétences artistiques et manuelles. Ces personnes sont autorisées à faire de la publicité pour leurs activités mais de façon discrète : dépliants à disposition du public, une affiche A3 maximum.

✂-----

Ce coupon d'inscription est à retourner **avant le 30 novembre 2024** par mail : ursinequartier@gmail.com ou dans les boîtes aux lettres suivantes :

M. REMOND Michel 2 rue d'Ursine
Mme. FRESCO 11 rue Jean Jaurès
M. GUERIN 33 rue de Jouy (magasin Photographe)